

## **DELIBERATION**

**OBJET** : Demande d'aide financière au Département des Bouches-du-Rhône au titre d'un contrat pour la transition écologique, relative à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

**- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 3 février 2025, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint, et après en avoir délibéré,**

A décidé :

Au bénéfice de ces précisions Il est proposé aux membres du comité syndical :

- D'approuver la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2026-2028 conformément au tableau de phasage financier ci-joint, d'un montant total de 4 006 053 € HT ;
- De solliciter la participation financière du département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 25,65 %, soit un montant global de 1 027 521 € HT pour les années 2026-2028 ;
- D'approuver le plan de financement de la tranche 2026 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicité à hauteur de 574 173 €.
- D'autoriser la Présidente du SMPF à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**

**Mme Danielle MILON**

**OBJET : Demande d'aide financière au Département des Bouches-du-Rhône au titre d'un contrat pour la transition écologique, relative à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.**

Le 3 février 2026 à 9h30 le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Pierre RAVIOL étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON, (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM, Suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de Monsieur Jean-Michel JALABERT (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD, (1 voix)

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix)

Représentante de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI, suppléante de Monsieur Gaby CHARROUX (1 voix)

**ABSENTS et EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON,
- M. Didier REAULT
- M. Yves VIDAL
- Mme Corinne CHABAUD

Représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Martial ALVAREZ
- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT,

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL